



violence sur mineur par adulte

Par **jonweb**, le **30/05/2019** à **22:41**

Bonjour,

mon fils Sammy (10 ans) a été violemment giflé par le père d'un copain(10 ans) avec lequel il se chamaillait;

ça s'est passé devant un copain (10 ans) et une copine(12 ans);

il a eu la joue toute rouge mais il s'exprime correctement et la rougeur a disparu;

Mon fils a maintenant peur de retourner à l'école (préjudice moral);

j'ai demandé à sa mère d'aller porter plainte au commissariat;

la présence de mon fils est-elle nécessaire?

sachant que mon fils a été placé en foyer pendant 9 mois il y a 6 ans suite à des problèmes entre sa mère et moi;c'est pourquoi il hésite à aller au commissariat;

je précise que c'est un garçon très gentil apprécié par ses camarades;

ou dois-je faire justice moi-même?je voudrais pas qu'il se croit tout permis ..

merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **30/05/2019** à **22:48**

Bonsoir

[quote]

ou dois-je faire justice moi-même?je voudrais pas qu'il se croit tout permis ../quote]

Surtout pas !

Passez par la voie légale. C'est-à-dire dépôt d plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie...

ou directement auprès du procureur. ((lien)

[Procureur](#)